



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal d'Asnières-lès-Dijon, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Patricia GOURMAND, Maire.

Présidence : Patricia GOURMAND

Secrétaire de séance : Michèle DALBY

Étaient présents : Patricia GOURMAND, Martine BARTH, Laurence LENOIR, Robert FOURNEAUX, Claude AUBERT, Sandra CANET, Christelle COGNARD, Michèle DALBY, Quentin DELAUNAY, Alexandre LEGRAND, Fabrice RICARD.

Étaient excusés : Lætitia BERGEROT (a donné pouvoir à Fabrice RICARD), Patrick CERDAN.

Étaient absents : Maria da Luz ANTOINE, Thierry THUNOT.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 1

Suffrages exprimés : 12

La séance est ouverte à 18 h 30.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026

1. **Information du Conseil municipal conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT relatif aux délégations confiées au Maire**
2. **Convention de sollicitation des services départementaux**
3. **Convention de mise à disposition de locaux communaux au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Vallée du Suzon**

Questions diverses

- **Agenda**

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026

Le procès-verbal du 13 janvier 2026 n'ayant pas appelé d'observation, le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Madame Michèle DALBY est désignée secrétaire de séance.

Information du Conseil municipal conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT relatif aux délégations confiées au Maire

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de l'utilisation des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée.

NÉANT

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026
CONVENTION DE SOLLICITATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Madame le Maire explique qu'en application des dispositions de la délibération du Conseil départemental de la Côte-d'Or du 15 décembre 2025, la collectivité peut faire appel aux services départementaux pour intervenir sur la voirie communale aux conditions non cumulatives suivantes :

- en cas d'urgence, vis-à-vis notamment de la sécurité des usagers à la suite, notamment, d'intempéries ou d'accident ;
- pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des dépendances, la collectivité peut consulter les services départementaux pour toute opération d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;
- pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des dépendances, pour toute opération supérieure à 4 000 € HT, les services départementaux pourront répondre à la demande de la collectivité à la suite d'une consultation infructueuse dans la limite de 20 000 € HT par commune et par an ;
- les communes pourront venir chercher auprès des services techniques de Côte-d'Or du sel de déneigement ou de l'enrobé à froid ;
- les communes pourront emprunter à titre gratuit auprès des services techniques de Côte-d'Or des panneaux de signalisation temporaire.

Les prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale sont définies dans une convention qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Un barème tarifaire est adopté annuellement par délibération du Conseil départemental.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer la convention avec le Conseil départemental qui a pour objet de définir, préalablement à toute intervention, les modalités relatives à la sollicitation des services départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale.

Au vu de cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité :

* **DÉCIDE** d'approuver les termes de la convention préalable de sollicitation des services départementaux ;

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et à mandater les dépenses en lien avec les prestations sollicitées.

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLÉE DU SUZON

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition de locaux communaux au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS).

Le SIEAVS exerce, pour le compte de la commune, les compétences transférées en matière d'eau potable et/ou d'assainissement.

Pour assurer ces missions, le Syndicat a besoin de locaux adaptés à son fonctionnement opérationnel (siège social et administratif, etc.).

La commune dispose de locaux vacants : un local de 49,09 m² (34,12 m² de bureaux et 14,97 m² de surfaces annexes) sis au 1^{er} étage du 1 ruelle de la Mairie, susceptible d'être mis à disposition du Syndicat.

Le Syndicat prendrait à sa charge les travaux nécessaires à son installation pour un montant de 16 432,30 €. Il est proposé de signer avec le SIEAVS une convention de mise à disposition des locaux pour un montant 200 € par mois pour une durée de 3,5 ans. (montant et durée qui permettent au Syndicat de couvrir le montant des travaux entrepris).

Madame le Maire, en sa qualité de Présidente du SIEAVS se déporte.

Au vu de cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité :

* **APPROUVE** la mise à disposition pour 200 € par mois des locaux situés au 1^{er} étage du 1 ruelle de la Mairie au SIEAVS, pour une durée de 3,5 années afin de lui permettre d'exercer ses compétences en matière d'eau et d'assainissement ;

* **AUTORISE** Monsieur le 4^e Adjoint à signer :

- une convention de mise à disposition établie conformément aux dispositions du CGCT ;
- tout document nécessaire à l'exécution de cette décision (procès-verbal de mise à disposition, états des lieux, etc.).

AGENDA :

03/02/2026	18h30	Plénière finances
04/02/2026	15h30	<i>Histoires de loups</i> (bibliothèque)
24/02/2026	18h30	Conseil municipal Finances et Budget
25/02/2026	14h30	Après-midi jeu vidéo (bibliothèque)
27/02/2026		Carnaval Écoles et La Fabrique des Festivités
06/03/2026	18h00	<i>Des livres et vous !</i> (bibliothèque)
11/03/2026	15h30	Atelier créatif autour des animaux de la forêt (bibliothèque)
15/03/2026	08h00	Élections municipales : 1 ^{er} tour
22/03/2026	08h00	Élections municipales : 2 nd tour
28/03/2026	09h00	Nettoyage de printemps
31/03/2026	17h00	Atelier origami (bibliothèque)

QUESTIONS DIVERSES

Tableau de tenue du bureau de vote pour les élections municipales.

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H45.